

HOMÉLIE DE L'ABBÉ FRANCOIS BIDAUD

Église Notre-Dame de l'Assomption (Fontenay-le-Comte)

« Rendez à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu ». La formule est entrée dans notre langage courant ; elle est plus précisément souvent citée pour justifier une séparation des pouvoirs dits spirituel et temporel. Et le Concile Vatican II a bien rappelé dans la Constitution [l'Église dans le monde de ce temps](#), l'autonomie des réalités terrestres. « Si, par autonomie des réalités terrestres, on veut dire que les choses créées et les sociétés elles-mêmes ont leurs lois et leurs valeurs propres, que l'homme doit peu à peu apprendre à connaître, à utiliser et à organiser, une telle exigence d'autonomie est pleinement légitime : non seulement elle est revendiquée par les hommes de notre temps, mais elle correspond à la volonté du Créateur. C'est en vertu de la création même que toutes choses sont établies selon leur ordonnance et leurs lois et leurs valeurs propres. »

Ainsi, voilà qui en christianisme empêche la foi de vouloir régir le politique et qui devrait dissuader les politiques de vouloir réguler la foi, ou même d'influer y compris pour le choix d'un futur évêque.

Cette séparation du spirituel et du temporel est même invoquée pour justifier la laïcité à la française. L'État n'intervient pas dans les religions sauf atteinte à l'ordre public ou aux personnes. Les religions n'interviennent pas dans l'État.

Or, il est évident que la manière de comprendre la laïcité peut s'avérer confuse. Certains interprètent la phrase de Jésus comme légitimant une séparation ainsi formulée : le politique est une affaire publique, la religion, une affaire privée.

Alors, tout fait religieux devient uniquement une conviction de l'intime qui ne saurait se porter dans l'espace public.

Or la religion, ce n'est pas qu'individuel ; c'est évidemment un fait qui porte une dimension communautaire que notre assemblée du dimanche porte avec évidence. L'État est laïc, la société est riche de diverses religions et philosophies.

Essayons donc de mieux décrire le contexte du piège qui est posé à Jésus dans l'évangile pour mieux entrer dans le sens de l'adage connu : Rendez à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu. »

La Palestine est occupée par l'empire romain qui soumet ce territoire à l'impôt.

Faut-il payer ou non l'impôt ? Les zélotes par respect religieux s'y opposent, les Hérodiens, proches du pouvoir romain et les pharisiens pour faciliter la liberté religieuse, paient l'impôt.

Demander à Jésus s'il faut oui ou non, payer l'impôt, c'est le forcer à choisir son camp entre zélotes d'un côté, pharisiens et hérodiens de l'autre.

A la lumière de Pâques, la réaction de Jésus nous donne à voir que le Ressuscité ne se laisse pas enfermer dans des choix réduits, enfermants comme un tombeau. Jésus ouvre à la vie comme le tombeau est ouvert à Pâques et élargit l'horizon. Rendez à César, ce qui appartient à César, une monnaie, signe d'un régime politique provisoire, historique, mais rendez à Dieu ce qui est à Dieu, ce monde créé, cette planète, maison commune, votre vie, toute votre vie qui vient de Dieu.

On comprend alors que les disciples de Jésus veuillent entrer en dialogue avec ce monde, avec ses décideurs, y compris les politiques pour aider à discerner ensemble les enjeux de la vie du monde sans vouloir prendre la place des responsables.

C'est en ce sens qu'il nous faut entendre et comprendre les rappels incessants du pape François invitant les Européens à accueillir les réfugiés et les migrants, quitte à agacer l'opinion publique. Heureux poil à gratter de nos consciences...

Alors que notre pays va réfléchir sur les lois bioéthiques en 2018, il est pertinent de lire ce que Mgr Vingt-Trois écrivait dans La Croix récemment au sujet de la PMA :

« Pour moi, le plus important, c'est de savoir quel regard porter sur l'enfant. Est-il un objet qui doit satisfaire un désir ou un besoin ? Ou bien une personne qui a ses propres droits ? On crée des procédures qui sont objectivement des procédures de chosification de l'enfant. Il ne s'agit pas de porter un jugement sur le fait que des personnes prises individuellement soient capables d'élever un enfant. Ce n'est pas le problème ! La loi n'a pas à gérer des cas particuliers, elle doit dire quelque chose pour l'ensemble de la société. Dans le cas présent, on affirme qu'un enfant peut vivre sans avoir de référence paternelle même symbolique, sans connaître ses racines et savoir d'où il vient. »

« Ensuite, si on prend en considération l'argument de l'égalité pour justifier l'accès des couples de femmes à la PMA, on aboutit logiquement à la possibilité de la gestation pour autrui (GPA). Lorsque les femmes en couple auront le droit d'avoir des enfants, les hommes vont le revendiquer pour eux, sans que l'on ne se pose la question des moyens mis en œuvre pour satisfaire ce désir. » L'archevêque de Paris appelait cette semaine les chrétiens à prendre toute leur part à la réflexion « non pour imposer leur point de vue comme une position particulière, mais pour provoquer les intelligences et les consciences ».

En cette journée de prière pour les missions où le pape François invite à l'audace, que le Seigneur nous donne courage et force pour vivre ce dialogue humble et exigeant avec nos contemporains.